



Carte d'urgence

Cher membre

Vous recevez la carte d'urgence nouvellement conçue.

La carte d'urgence communique des informations sur votre maladie (narcolepsie-cataplexie) ainsi que sur les médicaments prescrits par le médecin.

Veillez détacher la carte d'urgence et la plier.
 Faites remplir et signer la carte d'urgence par votre médecin traitant.

M. / Mme :

prend les médicaments suivants sur prescription médicale :

Le médecin / La médecin :



EN CAS D'URGENCE

Le titulaire de cette carte souffre d'un trouble de la régulation veille-sommeil du cerveau (narcolepsie-cataplexie).

Cette maladie peut amener la personne à s'endormir à des occasions inopportunes et/ou à être incapable de parler, de bouger ou d'éviter de tomber en raison d'une paralysie musculaire soudaine.

Les symptômes de paralysie disparaissent spontanément après quelques minutes.